

Ce tableau est prodigieusement différent, à ce qu'il semble, de celui qu'avoit offert le même Ministre au mois de Mai, dans ce Mémoire, où portant en pleine valeur tous les revenus publics, il nous promet ONZE MILLIONS de surplus de la recette sur la dépense.

Sans discussion quelconque, et sur le rapport du Comité des Finances, l'Assemblée a accordé au Trésor Public les 45 millions demandés, lesquels seront livrés par la Caisse d'Escompte en promesses d'Assignats.

A l'unanimité, M. le Chapelier a fait adopter un Règlement de Police en trois articles, pour le bon ordre de la Fédération. On y a ajouté une disposition proposée par M. Barnave. Elle porte que, « L'Assemblée ne s'arrêtera à aucune Pétition qui lui seroit faite, et ne rendra aucun Decret hors du lieu de ses Séances. » Quant à la formule de serment que prêteront les Confédérés, en voici la teneur :

« Nous jurons de rester à jamais fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi ; »

« De maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi ; »

« De protéger, conformément aux Lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du Royaume, et la perception des contributions publiques, sous quelques formes qu'elles existent ; »

« De demeurer unis à tous les François par les liens indissolubles de la fraternité. »

DU LUNDI 5 JUILLET.

Samedi, au premier scrutin pour l'Élection d'un Président, M. de Bonnavy avoit

réuni 306 voix ; M. de Menou , 188 ; M. de la Rochefoucault , 187 ; M. de Cazalès , 62. Aujourd'hui, le premier de ces Candidats a été proclamé par une supériorité de plus de 500 suffrages. Les nouveaux Secrétaires sont MM. Dupont de Nemours , Garat l'aîné et Regnault de Saintes.

En prenant le fauteuil , M. de Bonnavy a prononcé un Discours noble , ferme , et d'un caractère très-différent des Harangues de ce genre , où l'on n'adresse guère que des remerciemens et des éloges à ses Electeurs. Il leur a parlé de leurs devoirs , en se pénétrant des siens. « Si dans quelques momens orageux , a-t-il dit , le choc des passions se fait encore entendre , s'il alloit jusqu'à troubler la paix que vous desirez tous , alors , Messieurs , fort de vos propres Lois , fort de ma conscience et de vos intentions , je ne craindrai pas d'encourir la défaveur d'un moment , pour mériter à jamais votre estime. »

Le reste de la Séance a été consacré à l'organisation judiciaire.

Les apprêts de la Fédération du 14 sont immenses : ils occupent tous les esprits et tous les bras : les Députés arrivent journellement. Le retour de M. le Duc d'Orléans ne paroît plus un problème. On a lu , hier Mardi , une lettre de ce Prince à l'Assemblée Nationale , à laquelle il communique son projet de retour , si elle prononce *qu'il n'y a pas lieu de délibérer*. L'Assemblée a décidé , sur cette lecture , de passer à l'ordre du jour.

M. Necker a publié, avec l'agrément du Roi, des Observations contre le Décret qui dégrade la Noblesse. Ce Ministre n'entendoit pas que Sa Majesté fit usage de la *Sanction suspensive*; il vouloit que le Roi n'acceptât le Décret qu'après avoir soumis ses Observations aux lumières de l'Assemblée Nationale. Cet avis n'a pas eu le vœu du Conseil, auquel M. Necker manifeste publiquement son opposition. Il présente les objections ordinaires qu'offre le sujet, sans entrer dans les considérations supérieures qui pouvoient balancer l'opinion du Législateur. On parle de modifier cette Loi, de rendre les noms de famille en supprimant le *de*, de laisser subsister les armoiries sans couronne, etc. amendemens qui, sans restituer aux Nobles la considération d'opinion que les siècles et les Loix leur avoient assuée, consoleroit uniquement la vanité de quelques hommes, humiliés de reprendre un nom tombé en désuétude.

Les Matelots arrivent à Brest, mais lentement: il s'y trouve néanmoins déjà cent hommes par vaisseau. Dans quelques endroits, ils refusent de servir sous des Gentilshommes. Quelques Capitaines ont donné leur démission: M. d'Albarran n'est point parti.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1^{er} Juillet 1790, sont: 3, 76, 20, 62, 80.



MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 17 JUILLET 1790.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

ÉPIÏTRE

*A M. le Marquis d'....., qui, à mon
insçu, avoit publié des Vers à l'occasion
de mon Epître sérieuse sur la Gaité.*

EH quoi ! ta lyre enchanteresse
M'a consacré les plus doux sons,
Et je n'ai connu tes chansons
Que par les échos du Permesse !

As-tu craint que ma vanité
Ne s'enivrât de tes éloges ?
Ami, ton vol précipité,
Vers ce Parnasse où tu me loges,

N^o. 29. 17 Juillet 1790.

E

Rabattroit plutôt ma fierté ;
 Mon Apollon, en vérité ,
 N'est rien près de ta Muse aimable ;
 Et tu me l'as si bien vanté ,
 Que je le trouve insupportable.
 Ainsi dans son portrait charmant
 Où l'Art a flatté la Nature ,
 Zélis admire en rougissant
 Tout ce qui manque à sa figure.

Ce n'est pas un mal, entre nous ,
 De sortir d'une erreur pareille ;
 Tu m'as porté bien d'autres coups ;
 Mes vers endormoient les jaloux ,
 Et ta louange les éveille,
 Pourrai-je éviter leur courroux ?
 Au fameux Temple de Mémoire,
 Tu veux me mener par la main ,
 Et ton premier pas vers la gloire
 Est pour m'en ouvrir le chemin.

Je tremble que ce soit en vain,
 A l'air presse dont tu débutes ,
 Je vois que pour aller ce train
 Il m'en coûtera bien des chutes,

Que faite ? je verrai de loin
 Tes succès parmi nos Orphées :
 C'est avoir part à tes trophées
 Que d'en être l'heureux témoin.

Je t'entendrai chanter les fêtes
De Cythérée & des Amours,
Leurs jeux, leurs combats, leurs défaites;
Héros de ces brillantes Cours,
Tes jolis Vers seront toujours
Aussi charmans que tes conquêtes.

Mais à quel point tu t'es mépris,
Quand ta voix légère & profane
M'a mis au rang des Favoris
De certain Dieu que je condamne!
Vraiment, Céladon, en soutane,
Seroit fort bien près de Cypris!
Non. De l'Enfant qui suit tes traces,
Les jeux sont peu faits pour mon cœur.
Jadis je craignois les disgrâces,
Je crains aujourd'hui sa faveur.
Déjà même, plus d'un railleur
Me dit que j'ai tort de me plaindre;
Et que si c'est ma seule peur,
Dès long-temps je n'ai rien à craindre.

Bientôt tu le diras comme eux.
En attendant, d'un ton joyeux,
Chante Bacchus & la Folie;
Berne les sots, les ennuyeux,
Dont la tourbe se multiplie:
Les sots n'en penseront pas mieux;
Mais qu'importe? on les *utilise*

En faisant servir à nos jeux
 Et leurs travers & leur sottise.
 Ainsi le Chevalier Michel (1),
 Dont je te vois l'heureux Emule,
 Parle du cœur comme Tibulle;
 Et puis, dans un vers plein de sel,
 Siffle gaîment le ridicule,
 Tandis qu'un Pédant en férulo
 Sur moi chétif, jette son fiel.

Chacun suit le goût qui l'entraîne.
 Des cris de sa rage inhumaine,
 Mon cœur doit-il être effrayé ?
 Ah ! c'est en vain qu'il se déchaîne :
 À ta voix tout est oublié ;
 Le sourire de l'amitié
 M'a bien consolé de sa haine.

(Par M. Ferlus, Professeur d'Eloquence
 au Collège de Guienne.)

(1) Voyez le *Voyage à la Bastille*, Pièce charmante en vers & en prose, par Michel Cubières, Soldat - Citoyen. *Née de l'Auteur.*



 L'AVOCAT DE L'AMOUR,
 A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Air : *On compteroit les diamans.*

J'ADMIRE le sage Décret
 Dont tout Noble murmure encore ;
 Mais l'Amour sera-t-il ~~le~~ sujet
 A cette Loi qui vient d'éclorre ?
 L'Amour, on n'en sçauroit douter,
 Est le pur sang d'une Déesse ;
 On ne sçauroit lui contester
 Sa naissance ni sa noblesse.

❦

Il sera donc soumis aux Loix
 Que vient de recevoir la France,
 Et comme Noble il perd ses droits
 Et toute sa prépondérance.
 En Grec il se nommoit *Eros*,
 Et ce nom est doux & sonore :
 Mais ce nom célèbre à Paphos,
 Tout le Peuple François ignore,

❦

L'ASSEZ-LUI donc le nom d'Amour
 Si connu des jeunes Bergères,

E 1

Aux champs , à la ville , à la Cour ;
 Eros ne réussiroit guères :
 Sa devise est charmante encor ;
 Je demande grace pour elle ;
 C'est : *Omnia vincit Amor* ;
 En fut-il jamais de plus belle ?



Il tient un flambeau dans les mains,
 Qui réchauffe autant qu'il éclaire,
 Et de ses attributs divins,
 Ce n'est pas le moins nécessaire.
 Lui raviriez-vous ce flambeau ?
 Vos ames ne sont point ingrates.
 Souffrez aussi que son bandeau
 Lui cache les Aristocrates.



LES Jeux & les Ris enchanteurs
 Depuis long-temps suivent ses traces,
 Et pour livrée ils ont des fleurs
 Qui naissent sur les pas des Graces.
 A Messieurs les Représentans
 Peut-elle faire quelqu'ombrage ?
 Cette livrée , en aucun temps ,
 Ne fut un signe d'esclavage.



DE l'aimable fils de Vénus
 Vous connoissez les Armoiries ;

Ce sont des Chiffres ingénus
 Couronnés de roses chériques.
 Ces Chiffres ne sont pas suspects.
 Enfans de la délicatesse,
 S'ils inspirent peu de respects,
 Ils font éclore la tendresse.



ELLE que j'aimai si long-temps
 Et pour qui mon cœur brûle encore,
 Zélis trahit tous ses sermens,
 Et c'est mon rival qu'elle adore.
 Ah ! puisque réformer nos mœurs
 Fut l'objet de vos Loix nouvelles,
 Du Dieu qui fait tous mes malheurs,
 Que ne supprimiez-vous les ailes !

(Par Mictel de Cubières.)

*Explication de la Charade, de l'Enigme &
 du Logogriphe du Mercure précédens.*

LE mot de la Charade est *Mercure* ; celui
 de l'Enigme est *Girouette* ; celui du Logogri-
 phe est *Loterie* , où l'on trouve *Loir, Eloi,*
 Loire, Io, Roi, Lis, Loi, Elie, Rôle, Lie,
 Or, Oie, Ire.

C H A R A D E.

EN s'exilant de sa Patrie ,
 L'honnête Citoyen gémit de mon premier ;
 C'est à regret qu'il parcourt mon dernier ;
 C'est à regret qu'il quitte mon entier ,
 Qu'il fuit les environs de sa ville chérie.

(Par M. D... Av. en Parl.)

É N I G M E.

Tous me tournent le dos ; je tends à tous les bras :
 Convieus-en, cher Lecteur, c'est me placer trop bas.
 Dans les chambres des Grands, je fais souvent parade,
 Quel fruit m'en revient-il ? bourade, bastonnade,
 De la part d'un Laquais qui pense faire bien ;
 Et que fais-je pour lors ? je souffre & ne dis rien.

(Par M. Baverel, Curé de Vorne.)

L O G O G R I P H E.

PAR cinq pieds, quatre & trois, je ravage & détruis.

(Par M. Juhel.),

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*ADRESSE des Habitans du ci devant
Bailliage de à M. de leur
Député à l'Assemblée Nationale, sur son
Duel & sur le Préjugé du Point d'Hon-
neur ; publiée & mise au jour par M. G....
A Paris, de l'Imprimerie de Mourard,
rue des Mathurins ; & se vend à Paris,
chez Desenne, Libr., au Palais-Royal.*

IL n'étoit pas facile d'être neuf sur un
sujet qui paroissoit épuisé par tant d'Écri-
vains habiles, & sur-tout par Jean-Jacques
Rousseau, dans sa *Lettre à d'Alembert* &
dans la *Nouvelle Héloïse*. Ce qui devoit
encore décourager l'Auteur, c'est l'inutilité
de tous les efforts tentés jusqu'ici pour dé-
truire un usage barbare & absurde, re-
connu pour tel par ceux même qui s'y
soumettent ; mais toujours impérieux &
régnant sur ceux qui le méprisent, comme
un Tyran avili, mais non pas détrôné. M.
G..... ose voir & prédire la chute pro-
chaine dans les effets de la nouvelle Con-
stitution. C'est ainsi que ce sujet si rebattu

se trouve en quelque sorte renouvelé par la considération des nouveaux rapports où le nouvel ordre de choses met les hommes à l'égard des uns des autres ; c'est ce qui ne scauroit manquer d'arriver encore à plusieurs questions de morale privée & de morale publique, dont la solution ne peut être la même sous le régime du Despotisme & sous celui de la Liberté. L'ambition, par exemple, que peut-elle être sous le Despotisme ? Quels sont les moyens qu'elle emploie presque toujours ? Son but, les moyens sont-ils les mêmes chez un Peuple libre, & le Moraliste peut-il la voir sous le même aspect & lui donner les mêmes qualifications ? Mais revenons à l'Ouvrage de M. G.....

On se souvient des Duels trop répétés, dont nos Législateurs ont donné le fâcheux exemple. On a vu des hommes qui venoient de faire parler la raison avec éloquence, descendre sur l'arène, & renouveler le temps des épreuves par le fer & par le jugement de Dieu.

Etes-vous notre Mandataire, dit M. G..... ? pourquoi trahit vos Commettans ?

Etes-vous le Représentant de la Nation ? pourquoi abandonner sa défense ?

Etes-vous Législateur ? pourquoi violer les Loix ?

Il donne à chacune de ces idées le développement qui les met dans toute leur force.

Vous avez trahi vos Commettans, car ils vous avoient choisi pour leur défenseur ; & en exposant leur défenseur, vous avez exposé leur intérêt.

Vous avez trahi la Nation ; car la Constitution représentative, qui est la meilleure, ne l'est que parce qu'elle rend plus égale la lutte des intérêts divers, en leur donnant à tous une voix pareille. L'absence d'un Député ôtant à une opinion son appui ou son contradicteur, déplace les contrepoids des masses délibérantes, introduit l'inégalité là où l'équilibre est si nécessaire, infirme la majorité & la religion des Décrets, & rend en quelque sorte la Loi moins légale.

De ces considérations relatives au seul Député, l'Auteur passe à une considération plus étendue, à celle dont le développement fait le fond de son Ouvrage, & dont il tire le plus grand parti ; c'est que le Duel est une coutume féodale & aristocratique, née dans la lutte de l'autorité royale & de l'insubordination des vassaux à l'égard de leur Suzerain, entretenue par l'esprit de Gentilhommerie, & sur-tout par l'esprit de Corps, fortifiée par les faveurs & les prééminences impolitiques dont la manie guerroyante de Louis XIV rehaussa l'état militaire ; préjugé funeste & anti-social, moins odieux quand la Loi n'étoit qu'un ordre arbitraire, quand les injures particulières ne trouvoient de réputation que dans un Duel, quand ce simulacre d'honneur

pendance tenoit lieu d'une sorte d'égalité dans la servitude de tous, quand la menace perpétuelle d'une prompte vengeance étoit peut-être nécessaire pour réprimer le mépris constant de tous pour tous, & le forçoit à se cacher sous cette affectation d'égards exagérés qu'on nommoit politesse.

M. G. montre comment la liberté & l'égalité doivent en peu de temps détruire les causes de cette fureur anti-sociale; comment l'opinion va changer, ou plutôt comment elle va commencer à naître. Voyons comment l'Auteur développe cette opinion qui paroît d'abord paradoxale.

« L'opinion, dit-il, est le sentiment du grand nombre sur les hommes & sur les choses : c'est un pouvoir moral qui réside, comme les autres, dans le peuple ». L'élément nécessaire de l'opinion, comme de la Loi, est donc la pluralité; mais cette opinion peut être réelle, ou n'être qu'apparente. Elle n'est qu'apparente par-tout où vous distinguez une contradiction frappante entre les jugemens & les intérêts du grand nombre. Observez même de plus près, vous verrez que l'opinion s'y compose de sentimens reçus forcément dans toutes les âmes, de jugemens répétés sans réflexion par toutes les voix; que la tradition, l'autorité, l'exemple, l'habitude, sont les uniques sources de l'opinion; & qu'enfin, commune à tous, elle n'est propre qu'à un petit nombre. Parmi nous, le

grand nombre ne favoit, n'osoit & ne pouvoit juger. Qu'étoit-ce, il y a quelques années, ce qu'on appeloit le Public ! Rien autre chose que le concours d'une certaine de Sociétés, qui, réunissant tous leurs moyens de domination & d'influence, communiquoient leurs travers à tout l'Empire. Il est bien temps de le reconnoître. Les préjugés du François, comme tous les maux, n'étoient que des émanations aristocratiques. Un petit nombre de Tyrans nous donnoit le signal des erreurs favorables à sa tyrannie. Comme ils armoient le bras du Peuple pour opprimer le Peuple, ils employoient son esprit à l'avilir lui-même. L'honneur & le déshonneur, comme le commandement & l'obéissance, comme toutes les charges & tous les avantages de la Société, étoient répartis au profit de leur orgueil, & à la honte du grand nombre ; car ils s'étoient fait les Juges de l'honnête & du beau, de toutes les vertus, de toutes les convenances ; & la Nation abusée mettoit une lâche vanité à répéter les arrêts de leurs caprices : imiter leurs Maîtres, c'est l'ambition des Esclaves.

Mais enfin les bases de l'opinion sont renouvelées, comme tous les fondemens de cette grande Société d'hommes qui cultive le sol fécond de la France : il n'y a plus qu'une seule classe de Citoyens. L'ascendant des conditions élevées tombe avec leur élévation. Moins enviées, moins craintes fut-

tout, - elles seront moins imitées. Les hommes devenus égaux s'estimeront également, & ne voudront recevoir que d'eux-mêmes leurs sentimens ou leurs erreurs. Toutes les passions, tous les caractères pourront lutter ensemble. De ce mélange d'éléments libres & de mouvemens spontanés, se formera la véritable opinion. Indépendante & souveraine, elle sera, comme la Loi, l'ouvrage de tous. Tous auront donc une voix pareille; & s'il est une minorité qui conserve quelque prépondérance, ce sera celle du génie & des vertus.

En vain vous objectez les habitudes prises & la difficulté de les vaincre. Les habitudes des Nations, comme celles des individus, ne s'accroissent que lorsqu'elles sont volontaires; aussi n'y a-t-il de caractère national, de préjugés nationaux que chez un Peuple libre. Le François étoit donc sans caractère & sans préjugés propres, comme sans liberté. Il n'aura point à quitter des opinions, mais plutôt à en choisir une: il ressemble à un rocher muet qu'une Divinité vient d'animer. Tout à l'heure, ce n'étoit qu'un écho, maintenant c'est une voix.

Le moment est venu où le François, en désance contre toutes les erreurs traditionnelles, voudra examiner quelles idées lui furent transmises du bien & du mal, de la gloire & de l'infamie. Accoutumés bientôt à puiser nos jugemens dans les rap-

ports de l'intérêt commun, du patriotisme & de la Loi, sans doute notre mépris & notre estime ne tomberont plus sur les mêmes hommes & sur les mêmes actions. Puisque nous avons brisé les idoles, nous réformerons le culte; & puisqu'on va honorer ce qui fut dégradé, nous jugerons s'il ne convient pas de dégrader tout ce qui fut honoré.

Or, de toutes les superstitions sociales, celle du faux honneur, la plus contraire au régime civique, sera la première citée & flétrie au Tribunal du Civisme naissant. Encore quelques instans, le Point d'Honneur ne paroîtra plus qu'un préjugé séditioneux, le Duel qu'une insurrection; & de même que nous voyons déjà le mépris public punir comme un voleur public celui qui fraude la dette de l'impôt; ainsi nous verrons tout bon Citoyen détester & poursuivre, comme une sorte de contrebande judiciaire, ces barbares violations des Loix civiles & de la fraternité sociale.

Nous nous arrêtons à ce morceau & nous pensons qu'il suffit pour recommander l'Ouvrage de M. G. . . . à la curiosité ou à l'attention des Lecteurs. Nous cherchons moins à le louer qu'à le faire lire. Si les bons Ecrits ont été regardés dans tous les temps comme des bienfaits publics, ils sont encore plus précieux lorsqu'ils paroissent dans un moment où leur utilité devient plus prompte & plus immédiate.

Il importe à la Constitution naissante, & nous osons le dire, à la tranquillité publique, que de pareils Ouvrages, répandus dans toutes les classes susceptibles d'instruction, élèvent le Peuple au niveau de la Constitution qu'on lui a donnée; car, il faut en convenir, cette Constitution, ouvrage, en partie, de l'opinion publique, se trouve, à quelques égards, supérieure aux lumières actuelles de la plupart des Citoyens, & sur-tout aux habitudes du grand nombre. C'est un embarras plus qu'un danger; mais enfin si l'ancien Gouvernement a péri par le désavantage contraire, & pour être resté trop en arrière de la Nation, il n'est pas moins à craindre que la Constitution nouvelle ne soit gênée quelque temps dans sa marche par la difficulté d'élever sur le champ à son niveau les idées d'une multitude long-temps ignorante & avilie. C'est à quoi doivent tendre tous les efforts des bons Citoyens & des esprits éclairés, & M. G....; mais pourquoi ne pas le nommer? M. Grouvelle, déjà connu par une Production très-distinguée (1), est appelé à remplir cette tâche, & même à tenir une des premières places entre les Ecrivains qui joignent les lumières au patriotisme. Peut-être ignore-t-il que ce second Ouvrage jouit déjà de

(1) *De l'Autorité de Montesquieu dans la Révolution actuelle.*

l'honneur d'être traduit dans une Langue étrangère. Voici ce que daigne écrire à ce sujet un Roi qui, autrefois simple particulier en France, fit aimer dans la vie privée les qualités sociales qu'il conserve sur le Trône : » Je fais traduire actuellement « la Brochure contre le Duel. Si ce mal-
 » heureux préjugé est vaincu en France,
 » il le sera bientôt après dans le monde
 » entier, & ce sera là une des véritables
 » & grandes obligations dont le genre
 » humain sera redevable à la Révolution
 » Française «.

(C.....)

*ELÉMENTS de la Morale universelle, ou
 Catéchisme de la Nature; par feu M. le
 Baron D'HOLBACH, des Académies
 de Pétersbourg, de Manheim & de Berlin.*

Nunquam aliud Natura, aliud sapientia
 dicit. JUVÉNAL.

*A Paris, chez G... Debure, Libraire,
 rue Serpente, N^o 6.*

IL y a long - temps qu'on se plaint de l'abus des mots; & cet abus s'étend si loin, il est si varié, si multiplié, si fréquent, qu'il feroit le sujet d'un Livre & d'un Livre considérable.

Cet abus vient des sens divers ou des faux jours qu'un mot présente, & plus souvent encore du sens vague & confus que l'usage y laisse indécis.

La Poésie s'en est fait un jeu, l'Eloquence un moyen puissant & redoutable; la Politique s'en aide aussi; mais ce qui doit étonner davantage, c'est que la Philosophie elle-même s'est long-temps permis cet abus. L'Ecole ancienne étoit une lice ouverte à l'équivoque & au sophisme.

Dans la Langue du Monde & dans les entretiens où nous croyons le mieux parler raison, l'abus des mots est une source intarissable de méprises & de disputes. La première chose à laquelle on devroit penser, ce seroit à se bien entendre, & c'est à quoi l'on pense le plus tard que l'on peut, sans doute afin de s'épargner la peine de bien définir, chose en effet très-difficile.

Ce n'est qu'un petit mal dans les petites choses: il faut même avouer qu'en s'imposant la gêne d'une précision plus sévère, on s'appesantiroit, & la conversation, moins vive & moins légère, y perdrait de son agrément.

Mais sur les objets sérieux, l'abus des mots est de conséquence; & il seroit facile d'en donner des exemples, même des exemples récents.

Seroit ce donc trop exiger d'une Société raisonnable, que de demander qu'on fût bien ce qu'on y dit, ce qu'on y entend,